REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	060	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Classement des assemblées

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 032-213202088-20250623-2025JUIN23_205-DE

2

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du **23 juin 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
M. Patricia MARROCQ
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 5 au 28 mai 2025

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 032-213202088-20250623-2025JUIN23_205-DE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 5 au 28 mai 2025.

DATE	TITRE
7.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 97 rue Nationale (CK 810, CK 938) appartenant à Messieurs Marc Darolles et Thierry Gallardo proposé par Maître Alexandre Artis.
7.05.25	La commune a décidé de confier à l'association « Alegria Banda Casteljaloux » l'animation musicale de la soirée du 15 août 2025, sur la promenade du Bastion à l'occasion de la fête du melon et dont le coût de la prestation s'élève à 1 000 €.
7.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis lieu-dit « Thezauleres » (H 1667) appartenant à Monsieur et Madame Roger et Maryse Convert, proposé par Maître David Bouyssou.
7.05.25	La commune a décidé de signer avec Monsieur Daniel Marin, président de l'association « Boubou Animation Sonorisation », sise 28 rue des Chardonnerets à Auch (32000), un devis de prestation de service pour la sonorisation de la Foire de la Saint Martin du 7 au 9 novembre 2025. Le coût de cette prestation s'élève à 1 600 € TTC.
13.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis Lieu-dit « La Boire » (BV 566, BV 567, BV 569, BV 570, BV 572) appartenant à Monsieur Jean-Louis Baric et Madame Marie LABAT, proposé par Maître Corinne Podechard.
20.05.25	La commune a décidé de signer avec Monsieur Yves Bareille d'Orleix (64), un devis de prestation de service pour l'animation de la Foire de la Saint-Martin du 7 au 9 novembre 2025. Le coût de cette prestation s'élève à 1 150 € HT, soit 1 380 € TTC.
20.05.25	La commune a décidé de signer avec la société « BP Sécurité privée », sise au Village – 32 390 PRECHAC, un devis de prestation de service pour le gardiennage et la surveillance des expositions des Rencontres avec les Métiers d'Art qui auront lieu du 21 au 23 novembre 2025. Le coût de cette prestation s'élève à 884,25 € HT, soit 1 061,10 € TTC.
20.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 4 Lotissement du Campardiné (BX 247) appartenant à M. et Mme Anne et René Craste proposé par Maître Corinne Podechard.
22.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 15 Chemin de Lamarque (BX 19 - 20) appartenant à Messieurs Christian et Gérard Bolzonella proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
26.05.25	La commune a décidé de signer avec Stéphane Thouin Architecture, domicilié 54 rue des Augustins – 47 000 AGEN, le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la baie n°15 de la Cathédrale Saint Gervais, pour un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.
26.05.25	La commune a décidé de signer avec la société E2IT domiciliée 16 Bis rue Figarol – 65 000 TARBES, un contrat d'une durée de 3 ans pour les contrôles instrumentations du Forage du Moulin de Repassac, d'un montant de 3 660,39 € HT soit 4 392,47 € TTC par an, soit un montant total de 10 981,17 € HT soit 13 177,40 € TTC.
26.05.25	La commune a décidé de signer avec la société REM, Ressources en Eaux Minérales, domiciliée 79 route des Coteaux – 31 320 Pechbusque, un contrat annuel pour l'assistance à l'autosurveillance du captage d'eau minérale du Forage du Moulin de Repassac, d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC, reconductible deux fois.
26.05.25	La commune a décidé de confier à la Société « SparkLight », sise Z.A. du Gabardan à Losse (40 240), le feu d'artifice du 13 juillet 2025 pour un montant de 8 000 € TTC.
26.05.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux suivants, durant la période du 10 avril au 26 mai 2025 :

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 032-213202088-20250623-2025JUIN23_205-DE

	DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
	10.04.25	Groupe Vocal Opus 81	Cathédrale	01.06.25	Gratuit
	10.04.25	Les Feux de Saint Jean	Cathédrale	24.05.25	Gratuit
	14.04.25	Pétanque Lomagne Lectouroise Saint Claraise	Boulodrome Rue Victor Hugo	01.01-31.12.25	Gratuit
	14.04.25	Sporting Club Canin	Terrain au stade Ernest Vila	01.04.25-31.03.28	Gratuit
	14.04.25	Moto Club des Mousquetaires	Terrain au stade Ernest Vila	01.04.25-31.03.25	Gratuit
	06.05.25	Jean-Michel MARSOL	Salle de Tané	27.05.25	Gratuit
	07.05.25	Jérôme AZZINI	Salle de Tané	06-08.06.25	Gratuit
	19.05.25	Jean-Michel MARSOL	Salle de Tané	05.06.25	Gratuit
	26.05.25	Lectoure du Bleu au Blues	Salles de la mairie et Jardin des Marronniers	07-11.08	Gratuit

27.05.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 144 Rue Nationale (CK 680 - 759) appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, proposé par Maître Christine Legrand.
27.05.25	La commune a décidé de de pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis au lieu-dit « Au Pradoulin » (CM 161) appartenant à Flora Mazeres Fleurs, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
27.05.25	La commune a décidé de signer avec la société Hydralians, domiciliée ZI de Boé – Avenue George Guignard – 47 553 Boé, un devis pour le remplacement des deux pompes du poste de relevage des eaux usées de la Gendarmerie, pour un montant de 4 615,44 € HT soit 5 538,53 € TTC.
28.05.25	La commune a décidé de signer avec la société Openspace sise 130 impasse Laboudigue – Mées (40 990) – le devis pour la fabrication de 32 clous de jalonnement en bronze, pour la mise en valeur du Chemin de Saint Jacques de Compostelle, d'un montant de 2 024 € HT, soit 2 428 € TTC.
28.05.25	La commune a décidé de confier à M. Fabien Graffagnino, gérant de la société « Fabanim Fabien Graffagnino », l'animation musicale de la soirée du 15 août 2025, à l'occasion de la fête du melon. Le coût de la prestation s'élève à 1 200 €.

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

MAIRIE DE LECTOURE – GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 JUIN 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2025